

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Band: 57 (1984)
Heft: 11

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour un Fonds de péréquation

La section romande de l'USAL a tenu son assemblée annuelle à Neuchâtel, le samedi 20 octobre, sur le thème: Solidarité coopérative et péréquation des loyers. Nous reviendrons dans un prochain numéro sur cette journée, où l'on a pu entendre deux exposés d'excellent niveau suivis d'un débat animé.

Sans attendre, il nous semble judicieux de reprendre au vol et de mettre en valeur une très intéressante proposition de M. René Gay, directeur de la SCH Genève, qui a émis l'idée qu'au sein de l'USAL un fonds de péréquation soit créé. Alimenté par les diverses sociétés membres de la Suisse entière, ce fonds pourrait permettre, selon des conditions et des modalités à définir, d'abaisser le coût du loyer de certains logements neufs et chers.

C'est là une idée nouvelle, et dont il faut souhaiter qu'elle soit étudiée sans retard par le comité central de l'USAL. Si, par exemple, les sociétés membres de l'USAL versaient 1 franc par logement et par mois, ce serait un montant d'environ 100 000 francs par mois, soit 1,2 million par année, qui pourrait être affecté à une péréquation entre les 600 sociétés membres, qui regroupent pas loin de 100 000 logements: ainsi, chaque année,

500-600 logements pourraient bénéficier d'un abaissement de loyer.

On pourrait imaginer que ces montants ne restent pas perpétuellement affectés aux mêmes logements, et que cette péréquation soit supprimée après quelques années, dès que le montant moyen des loyers d'une région, d'une ville, rattraperait et dépasserait les loyers des logements bénéficiaires. Dès lors, la péréquation se reporterait sur de nouveaux logements plus récemment construits, et ainsi de suite.

Certes, on voit d'emblée que les problèmes à résoudre seront nombreux: mécanique financière complexe, critères d'attribution, clé équitable de répartition entre les diverses régions de notre pays, remboursement éventuel des montants versés, etc. Mais les problèmes sont faits pour être résolus, et il n'en reste pas moins qu'il y a là une perspective de toute première importance, par laquelle, en plus des deux fonds existants, seraient rendues plus fortes et plus manifestes la solidarité et l'interdépendance de toutes les sociétés coopératives d'habitation de Suisse.

Pierre-Etienne Monot.

Sommaire

Se loger: rêve ou réalité, par Renée Hermenjat	3
Le vélo: moins de pétrole, plus d'oxygène	7
Nouvelles brèves	8
Cahiers de l'ASPAN	I-XII
Chronique de l'énergie	9
Renseignements techniques et commerciaux	13

habitation

Revue de Suisse romande pour le logement, l'architecture, l'urbanisme, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement.

Edition

section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, rue Clos-de-Bulle 8, 1004 Lausanne.

Bureau de la section romande

Bernard Vouga, architecte, Lausanne, président
René Gay, Genève, vice-président
Pierre Liniger, Lausanne, secrétaire
Adriano Rizzetto, Lausanne, caissier

Rédaction

Pierre-Etienne Monot, architecte EPF-L, enseignant à l'EAUG, ruelle du Lapin-Vert 1, 1005 Lausanne, tél. (021) 22 51 49.

Comité de rédaction

Président: B. Vouga.
Membres: MM. G. Barbey, R. Gay, P. Gilliard, A. Jaquet.

Administration et publicité

Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne
Chèques postaux 10-6622, tél. 021/204141

Diffusion

La revue *HABITATION* est l'organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à l'USAL Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, du Groupe de Suisse occidentale et du Groupe du Valais, de l'ASPAN (Association suisse pour l'aménagement national), de la FAS (Sections romande et genevoise de la Fédération des architectes suisses)

Abonnement

Suisse: Fr. 27.50 par an. Etranger: Fr. 40.—
Prix du présent numéro: Fr. 3.40.
Chèques postaux 10-6622